

REGLEMENT F. I. S. T. C. LONGUE DISTANCE

- 1/ INSCRIPTIONS
- 2/ ADMISSION DES CONDUCTEURS
- 3/ ADMISSION DES CHIENS
- 4/ MALADIES
- 5/ MARQUAGE
- 6/ RÉPARTITION DES CATÉGORIES DIMENSIONS DES ATTELAGES
- 7/ DISTANCES DURÉE DE L'EPREUVE BIVOUAC
- 8/ MÉDICAMENTS
- 9/ ÉQUIPEMENT
- 10/ ÉQUIPEMENT DE SURVIE
- 11/ AUTRES ÉQUIPEMENTS
- 12/ INSPECTIONS
- 13/ REGLEMENT DE DÉPART ET D'ARRIVÉE
- 14/ REGLEMENT DE PISTE
- 15/ DIRECTION DE COURSE
- 16/ RESPONSABILITÉ ET ESPRIT SPORTIF
- 17/ VIOLATION DU RÈGLEMENT
- 18/ RÉGLES ADDITIONNELLES

1/ INSCRIPTION

- a) Les inscriptions à la course doivent être effectuées dans la limite du délai fixé par les organisateurs dans le dossier d'inscription.
- b) L'organisme responsable de la course peut refuser une inscription en invoquant une raison précise.

2/ ADMISSION DES CONDUCTEURS

- a) Un attelage devra être conduit durant toute la course par le conducteur ayant pris le départ de la première manche avec cet attelage.
- b) Un changement de concurrent ne peut avoir lieu, en cas de maladie ou de blessure, qu'avec l'accord du Directeur de course. L'attelage pourra alors terminer la course "hors compétition".
- c) Le musher doit être âgé de 18 ans minimum. Pour les cas exceptionnels, la décision revient au Directeur de course.
- d) Un conducteur disqualifié à un certain moment de la course n'est pas autorisé à poursuivre la course.

3/ ADMISSION DES CHIENS

- a) Le Directeur de course peut refuser la participation à la course de tout attelage ou chien pour une raison valable.
- b) Si le Directeur de course est persuadé qu'un attelage ou un chien ne satisfait pas aux exigences, ce dernier devra être retiré de la course.
- c) Le Directeur de course peut ordonner que les chiens soient auscultés avant le départ de la course par un vétérinaire officiel.
- d) Le Directeur de course est en outre en droit d'ordonner tout contrôle, comme bon lui semble, tout au long de la course. Ceci sera communiqué aux conducteurs avant le départ de la course. La durée d'immobilisation sera neutralisée.
- e) Le refus d'un contrôle par un conducteur ou un propriétaire entraînera la disqualification de l'attelage.
- f) Ne peuvent participer à une course de plusieurs jours que les chiens attelés au départ de la première manche. Les chiens disqualifiés ne pourront plus être attelés.
- g) Les chiens participants à la course doivent être âgés de 18 mois au minimum.
- h) Seuls les chiens de traîneau dans le standard des races reconnues par la FCI (Malamute d'Alaska, Husky de Sibérie, Groenlandais, et Samoyède) seront autorisés à prendre le départ de la course.
- i) Si un chien n'est plus en état de courir, il pourra être remis à un poste étape dont la position aura été communiquée auparavant par le Directeur de course.
- j) Il est interdit de faire courir un même chien dans plus d'un attelage au cours de la même course.

4/ MALADIES

- a) Des certificats de vaccination valides devront être présentés pour tout chien introduit sur les lieux de la course, même si celui-ci ne participe pas à la compétition. Un chien doit obligatoirement être vacciné contre la rage, la toux du chenil, la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose et la parvovirose.
- b) Aucun chien ou équipement, en provenance d'un chenil ou existant ces maladies ne sera admis à pénétrer sur les lieux de la course.
- c) Si un vétérinaire officiel diagnostique qu'un chien, d'un attelage présent sur les lieux de la course, souffre d'une maladie contagieuse, l'attelage tout entier sera disqualifié et devra quitter immédiatement les lieux de la course.
- d) Si un chien est en difficulté, il peut être laissé à un point de contrôle. Le point de contrôle doit pouvoir être contacté par radio afin que le vétérinaire puisse le rejoindre au plus vite, sans pénalité pour le musher. Pour un chien qui a été laissé au point de contrôle, la course est terminée.
- e) Il est interdit de transporter un chien blessé d'une autre façon que dans le sac à chien. S'il n'y a plus de place dans le sac à chien, le musher doit s'arrêter et attendre de l'aide. Si ce règlement n'est pas respecté, l'attelage sera disqualifié.

Le vétérinaire de course est autorisé à sortir un chien s'il pense qu'il n'est plus en mesure de courir ou que blessé après la course. Le musher doit respecter cette décision en tout temps.

Si un chien meurt, le musher a une demi-heure pour se retirer de la course. Passé ce délai, la FISTC va disqualifier le musher sans avoir à donner de raisons. Sur chaque chien, une autopsie doit être faite. Si le résultat disculpe la responsabilité du musher, la disqualification ne sera que pour la course. Si le musher est responsable de la mort du chien, il sera au moins disqualifié pour les prochains Championnats d'Europe et du Monde FISTC (sur toutes les distances). Mais la sanction peut encore être étendue.

Les résultats de l'autopsie et les sanctions à l'encontre du musher sont publics.

5/ MARQUAGE

- a) Tous les chiens doivent être identifiés par une puce électronique.

6/ REPARTITION DES CATEGORIES - DIMENSION DES ATTELAGES

- a) Les différentes catégories sont réparties comme suit: classes limitées, classe ouverte, classe scandinave.
- b) Le nombre de chiens des attelages scandinaves n'est pas fixé. Le Directeur de course peut pour des raisons importantes, fixer un nombre maximal de chiens.
- c) Un attelage de la catégorie LT1 limité à 3-4 chiens ne doit pas comporter plus de 4 chiens et en avoir un minimum de 3.
- d) Un attelage de la catégorie LT2 limité à 5-8 chiens ne doit pas comporter plus de 8 chiens et en avoir un minimum de 5.
- e) Un attelage de la catégorie LTO ouverte doit comporter 9 chiens au minimum au départ de la première manche et 8 chiens aux départs des autres manches.
- f) Un attelage de la catégorie LT-Pulka peut comporter de 1-3 chiens à la première manche et au minimum 1 chien pour les manches suivantes
- g) Le conducteur peut réduire le nombre de chiens de son attelage après le départ de la course. Il ne doit toutefois pas descendre en dessous du chiffre minimum réglementé.
- h) La FISTC recommande de procéder à un pointage séparé des classes 1 (Husky de Sibérie si au moins un dans l'attelage) et des classes 2 (Malamute d'Alaska, Groenlandais et Samoyède), ceci pour des raisons de sportivité et dès lors que plus de 3 attelages de l'une ou l'autre catégorie prennent le départ.
- i) Après le départ de la première manche, aucun chien ne peut être ajouté à l'attelage.
- j) Après chaque manche, le musher peut réduire la taille de son attelage à condition de rester dans la limite définie pour sa catégorie.
- k) Le Directeur de course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop grand pour son conducteur.

7/ DISTANCE - DUREE DE L'EPREUVE - BIVOUAC

- a) Course de traîneau en plusieurs étapes, la configuration des parcours est laissée à l'initiative des organisateurs en fonction des données du terrain.
- b) Un bivouac est obligatoire entre les diverses étapes. Le bivouac n'est pas obligatoire dans des cas exceptionnels.

- c) En vue du bivouac, le conducteur doit avoir tout l'équipement nécessaire, pour lui et ses chiens, sur le traîneau.
- d) Le Directeur de course est autorisé à procéder à un contrôle de l'équipement avant et après chaque manche.
- e) L'inspection d'un attelage prêt pour le départ doit être terminée au plus tard 5 minutes avant le départ de la course. Ceci ne doit pas gêner les autres attelages.
- f) Les chiens doivent être attelés en simple ou double file. Chaque chien doit être attaché au trait central par une neck line et par un trait individuel au harnais.
- g) Si les circonstances justifient l'utilisation d'un autre type d'harnachement, le directeur de course peut alors donner son autorisation ou disposer.
- h) Le conducteur n'est pas autorisé à accepter une aide extérieure. Les conducteurs peuvent toutefois se porter mutuellement assistance.
- i) Le dossier d'inscription devra comporter les renseignements relatifs au bivouac.
- j) Le Directeur de course est autorisé à refuser le départ à un attelage dont l'équipement est incomplet.

8/ MEDICAMENTS

- a) Tous les médicaments mentionnés sur la liste FISTC des médicaments défendus sont interdits. Tout médicament qu'il soit injectable, administrable oralement ou applicable localement, est interdit, s'il a pour effet de supprimer des symptômes de maladie ou de dissimuler des signes d'accident. Cette liste de médicaments est jointe en annexe du présent règlement.
- b) Si des contrôles antidopages sont effectués par l'organisateur, ceux-ci devront être mentionnés dans le dossier d'inscription à la course.
- c) Si un contrôle antidopage est ordonné, le conducteur ou propriétaire doit être présent. Celui-ci doit en outre présenter une liste de tous les médicaments administrés au(x) chien(s) dans les 72 heures précédant le départ.
- d) Si un conducteur ou propriétaire refuse qu'un échantillon soit prélevé sur un chien son attelage sera disqualifié.
- e) Si un chien ou un attelage montre un résultat positif au contrôle d'un médicament défendu, le chien ou l'attelage sera disqualifié selon une décision à prendre après l'audition du conducteur ou du propriétaire.

9/ EQUIPEMENT

- a) Le choix du type de traîneau est laissé libre.
- b) Le traîneau doit être assez stable pour pouvoir porter le conducteur et avoir une surface de chargement suffisante pour transporter tout l'équipement nécessaire et un chien.
- c) En cas de rupture, le traîneau peut être changé pendant la course.
- d) Chaque traîneau doit être équipé d'un arceau de sécurité (brush-bow), d'une ancre à neige, d'une corde de secours et d'un tapis de freinage.

- e) La présence d'un sac de transport sur le traîneau est obligatoire. Il doit être capable de retenir un chien en train de se débattre ou de transporter un chien blessé malgré les autres bagages.
- f) La pulka doit :
- être reliée au(x) harnais par deux brancards solides, afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) d'être écrasé(s) par la pulka.
 - être construite de façon à ce que l'avant des patins ne soit pas exposé et ne puisse pas mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s).
 - être équipée de façon à ce que la charge soit attachée solidement.
 - être équipée d'une corde de sécurité qui sera reliée au conducteur durant la course.
 - la pulka des attelages comportant 3 chiens et plus doit être équipée d'un frein.
- g) Les muselières ou les colliers qui peuvent être utilisés comme étrangleurs sont interdits.
- h) Le fouet est interdit.
- i) Le conducteur doit porter sur lui de manière visible son dossard pendant toute la durée de la course.
- j) Papiers obligatoires :
- Pour les chiens : Pedigrees originaux
Certificats et carnets de vaccinations à jour
Passeport FISTC / chiens des attelages étrangers
 - Pour les mushers : Licence FISTC pour les mushers étrangers
Assurance responsabilité civile (RC) valable.

10/ EQUIPEMENT DE SURVIE

L'organisateur peut exiger que le traîneau soit chargé de la façon suivante. Il devra alors le mentionner obligatoirement dans le dossier d'inscription à la course.

Matériel obligatoire pour tous :

- tente individuelle
- sac de couchage
- matelas isolant
- vêtements de rechange
- couverture de survie (feuille d'aluminium) --lampe frontale + piles de rechange
- lunettes de soleil
- crème solaire
- boisson chaude
- réchaud, allumettes et équipement de cuisine
- couteau
- pelle à neige
- stake-out
- gamelles pour le(s) chien(s)
- eau + nourriture pour le(s) chien(s) pour deux jours
- eau + nourriture pour le conducteur pour deux jours
- cordelette ou ficelle (dépannage)
- matériel de réparation, mousquetons type montagne, sac de montagne, ...

- set de premier secours pour chien(s) et conducteur

Matériel obligatoire pour chaque catégorie :

Pulka Scandinave	LT1	LT2	LTO
1 neck line	1 neck line	1 neck line	1 neck line
1 laisse	1 laisse	1 laisse	1 laisse
1 harnais	1 harnais	1 harnais	1 harnais
2 booties	10 booties	15 booties	20 booties
1 cable line	1 cable fine	1 cable line	1 cable line
2 mousquetons	2 mousquetons	4 mousquetons	6 mousquetons
1 bâton de ski	1 trait individuel	2 traits individuels	3 traits individuels

Les conducteurs ne sont pas autorisés à quitter la course ou le point de contrôle sans les objets mentionnés ci-dessus. Une inspection aura lieu avant ou après la course. L'équipement peut être complété ou étoffé par chaque conducteur comme bon lui semble.

11/ AUTRES EQUIPEMENTS

- a) L'organisateur fixe la ration journalière à emporter pour le(s) chien(s) et le conducteur avant le début de la course.
- b) Sont interdits les objets suivants : muselières, colliers étrangleurs, fouets, sonnettes ou clochettes.
- c) Un dossard numéroté sera remis à chaque conducteur par les organisateurs. Ce dossard pourra être porté par le conducteur sur sa propre personne ou fixé sur le traîneau de façon à être visible.
- d) Afin de simplifier les contrôles ou inspections du chargement, les organisateurs peuvent fixer un poids minimal mentionné dans le dossier d'inscription à la course. Dans la pratique, les poids suivant ont fait leurs preuves:
 - pour un attelage = 7 kg par chien
 - pour une pulka = 7 kg par chien
- f) La charge est répartie entre le traîneau ou la pulka et ses brancards, les harnais, les lignes de trait, l'équipement de survie et le poids supplémentaire. Le poids supplémentaire est laissé au libre choix du conducteur.

12/ INSPECTIONS

- a) L'attelage et l'ensemble de l'équipement doivent être soumis au contrôle et doivent recevoir l'approbation du Directeur de course.
- b) Le conducteur, l'attelage et l'équipement doivent se trouver sur place sur l'espace du stake-out une heure avant le départ pour être soumis à l'inspection.
- c) L'inspection d'un attelage harnaché prêt à prendre le départ ne doit pas dépasser 6 minutes.
- d) L'inspection effectuée sur l'aire de départ ou d'arrivée ne doit pas gêner les autres attelages.
- e) Lors de rencontres internationales, l'équipe d'inspection est composée de représentants de plusieurs nations.
- f) Les inspections des attelages et de l'équipement peuvent également être effectuées aux points de contrôle le long de la piste (par la direction de course ou le service vétérinaire officiel).

g) Le vétérinaire est autorisé à agir comme il le jugera nécessaire.

13/ REGLEMENT DEPART/ARRIVEE

13 A/ Tirage au sort

- a) L'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu avant le départ de la course. L'organisateur déterminera l'heure et le lieu de ce tirage au sort.
- b) Au cas où des inscriptions de dernières minutes auraient été acceptées par les organisateurs, les concurrents seront placés à la fin dans l'ordre de départ.

13 B/ Courses à départ individuel

- a) L'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort. Le numéro 1 partant le premier, puis le numéro 2, etc...
- b) L'ordre de départ de la deuxième manche sera déterminé par les temps de parcours de la première manche. L'attelage le plus rapide partant le premier, le second attelage le plus rapide partant deuxième, etc...
- c) Pour les courses comportant plus de deux manches, l'ordre de départ sera déterminé par les temps totaux de parcours des manches précédentes. L'attelage le plus rapide partant le premier, le second attelage le plus rapide partant deuxième, etc...

13 B1/ Courses à départ en double

- a) L'ordre de départ sera déterminé par tirage au sort. Les numéros 1 et 2 prennent tout d'abord le départ ensemble, puis les numéros 3 et 4, etc...
- b) L'ordre de départ de la deuxième manche sera déterminé par le temps de parcours de la première manche. La liste des résultats sera divisée en deux parties. L'attelage le plus rapide du 1er groupe prendra le départ avec l'attelage le plus rapide du 2ème groupe suivis par les deux attelages immédiatement suivants les plus rapides de chaque groupe, etc...
- c) Pour les courses comportant plus de deux manches, les groupements et l'ordre de départ seront déterminés par le temps de parcours total des manches précédentes. Les attelages les plus rapides de chaque groupe partant les premiers, etc...

13 C/ Temps ex-aequo

- a) Les attelages ayant des temps égaux durant toute une course se verront décerner la même place.
- b) Les prix des places en question seront additionnés et répartis entre les attelages concernés.

13 D/ Point, heure et ordre (catégories) de départ

- a) Le chronométrage d'un attelage commence à l'heure de départ indiquée sur la liste officielle de départ.
- b) Le conducteur constituera le point de départ de chaque attelage. Il est responsable de son heure de départ.
- c) Un attelage en retard pour son départ ne doit pas gêner les autres attelages.
- d) Le Directeur de course est autorisé à faire partir un attelage en retard entre deux autres départs, si ceci ne modifie pas le temps intervalle prévu entre deux départs.

- e) Un attelage ne s'étant pas éloigné d'un minimum de 30 mètres du point de départ avant le départ suivant doit faire place aux autres attelages et ne doit en aucun cas les gêner.
- f) Si plus d'un attelage est déclaré en retard, ces attelages devront prendre le départ dans leur ordre de départ initialement prévu.
- g) Un attelage n'ayant pas dégagé la zone de départ avant le départ de l'attelage suivant pourra être disqualifié.
- h) L'ordre de départ de chaque catégorie est : LT Pulka - LTO - LT2 - LT1.

13 E/ Assistance dans l'aire de départ (30m)

- a) L'aide dans l'aire de départ est autorisée (30m).
- b) L'attelage doit marquer un temps d'arrêt sur la ligne de départ avant d'être autorisé à partir.
- c) Une fois que l'attelage a dépassé l'aire de départ (30m) lors d'un départ officiel, toutes les règles de courses s'appliquent.

13 F/ Chronométrage et arrivée

- a) Le chronométrage sera arrêté dès que le conducteur de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée.
- b) Est considéré comme temps total de parcours d'un attelage, le temps écoulé entre le départ officiel et l'arrivée. Tous les arrêts tels que les repas, les pauses de repos, les pauses dues au mauvais temps, le temps passé sur une mauvaise piste, etc... sont compris dans le temps de parcours.
- c) Le temps nécessaire aux contrôles médicaux ou les contrôles ordonnés par la direction de course ne seront pas comptabilisés pour des questions de loyauté, ce qui signifie que le temps de l'arrêt sera soustrait du temps total.
- d) Si un attelage franchit la ligne d'arrivée sans conducteur, le chronométrage ne sera arrêté qu'à l'arrivée du conducteur.

14/ REGLEMENT DE PISTE

14 A/ Le long de la piste

- a) L'attelage et le conducteur doivent parcourir l'ensemble du parcours fixé par les organisateurs.
- b) Si un attelage quitte la piste sans raison, le conducteur doit le ramener à l'endroit où il a quitté la piste.
- c) Le conducteur devra respecter le balisage du parcours.
- d) La FISTC conseille aux Fédérations membres les règles de balisage suivantes :
 - "virage à droite" sera indiqué par un panneau rouge placé sur le côté gauche de la piste.
 - "virage à gauche" sera indiqué par un panneau rouge placé sur le côté gauche de la piste.
 - "tout droit" sera indiqué par un panneau bleu à droite ou à gauche de la piste. "danger" sera indiqué par un ou plusieurs panneaux jaunes.
 - "début de l'aire sans priorité" indiqué par un panneau 800 (placé environ 800m avant l'arrivée).

Les associations membres, ainsi que le Directeur de course peuvent éventuellement utiliser d'autres formes de balisage telles que de petits drapeaux ou des tableaux lumineux, etc... Les

couleurs ainsi que la signification ne doivent toutefois pas être modifiées. Aucune objection n'est émise quant à l'utilisation de panneaux indiquant la longueur de parcours.

14 B/ Comportement sur la piste

- a) Le conducteur peut monter sur le traîneau pédaler ou courir selon son gré.
- b) Dans la catégorie scandinave, le conducteur accompagne son attelage à ski de fond ou de randonnée.
- c) Un conducteur sera disqualifié s'il utilise durant la course un autre véhicule que son traîneau, même en tant que passager, sauf en cas d'urgence sur le traîneau d'un concurrent de la même catégorie.
- d) Le conducteur et l'attelage doivent former une unité. Deux ou plusieurs attelages ne peuvent être reliés, sauf pour porter assistance à un conducteur en danger. Les postes de contrôle devront dans ce cas en être informés.
- e) Un conducteur ne doit pas gêner les autres attelages.
- f) Un chien n'étant plus en mesure de courir devra être transporté sur le traîneau.
- g) Au cas où il serait impossible de transporter le chien sur le traîneau pour une raison quelconque ou blessures graves, le conducteur devra alors interrompre la course.
- h) Il est interdit de pousser une pulka sauf dans les passages spécifiquement définis et annoncés par le Directeur de course.

14 C/ Assistance interdite

- a) Aucune personne n'est autorisée, excepté le conducteur, à faire avancer l'attelage au pas.
- b) Il est interdit d'échanger les chiens entre les différents attelages après le départ.
- c) Les chiens déposés aux points de contrôle pourront éventuellement être à nouveau attelés pour les étapes suivantes avec l'autorisation du directeur de course ou du vétérinaire.
- e) Le conducteur n'est pas autorisé à accepter une aide étrangère pour son propre approvisionnement ou celui de son attelage. Le directeur de course est habilité à tolérer des exceptions, si cette aide est également répartie entre les différents attelages.

14 D/ Attelages ou chiens sans conducteur

- a) Un attelage ou chien sans son conducteur ne doit pas gêner les autres attelages.
- b) Le conducteur doit rattraper à pied son attelage ou son chien qui s'est échappé.
- c) Un attelage en liberté peut reprendre le parcours sans pénalité à condition que l'attelage ait accompli le parcours dans sa totalité, que le conducteur ait reçu uniquement une aide autorisée et n'ait pas agi à l'encontre du règlement.
- d) L'aide extérieure autorisée est limitée à arrêter et tenir un attelage sans conducteur ou un chien en liberté.

14 E/ Priorité

- a) Lors d'un départ en double, l'attelage dont le chien de tête a atteint le premier, la fin de la double piste de départ a la priorité.

- b) Un attelage en descente a toujours la priorité.
- c) Un attelage ayant été disqualifié ou ayant abandonné la course doit laisser la priorité à tous les autres attelages en course.
- d) Il n'existe pas de priorité dans la zone des 800m précédant l'arrivée.

14 F/ Dépassement

- a) Quand un attelage a l'intention de dépasser un autre attelage, le conducteur de l'attelage dépassant peut demander la priorité quand son chien de tête arrive à 15m du traîneau de l'attelage à dépasser.
- b) L'attelage dépassé doit céder le passage à l'attelage dépassant en se rangeant sur le côté de la piste. Il doit ralentir ou s'arrêter si ceci est demandé par le conducteur de l'attelage dépassant.
- c) L'attelage dépassé ne peut redépasser que lorsque 4 minutes environ se sont écoulées ou après avoir parcouru 1600m, ou à tout moment si les conducteurs se sont mis d'accord.

14 G/ Campement

- a) Aucun détritit ne devra être laissé sur la piste.
- b) Les campements devront être nettoyés avant le départ de l'attelage.
- c) Les détritits devront être sérieusement éliminés ou transportés sur le traîneau jusqu'au prochain endroit où ils peuvent être déposés.
- d) Les campements le long de la piste doivent être installés de façon à ne pas gêner les autres concurrents ou le déroulement de la course.

14 H/ Approvisionnement des conducteurs et des chiens

- a) Le Directeur de course fixe l'endroit où seront installés les points de contrôle et où seront distribués la nourriture des chiens, le ravitaillement des conducteurs et autres biens d'approvisionnement. Les conducteurs doivent fournir eux-mêmes les récipients étanches.
- b) Les récipients doivent porter le nom (ou le numéro de départ) du conducteur ainsi que la désignation du point de contrôle auquel les récipients devront se trouver.
- c) Les organisateurs sont responsables du transport des récipients aux points de contrôle.
- d) Les organisateurs peuvent exiger dans des cas exceptionnels que les récipients soient transportés au point de contrôle par le conducteur lui-même ou par ses assistants. Ceci devra être mentionné dans le dossier d'inscription à la course.

14 I/ Points de contrôle

- a) Conducteurs
 1. Les conducteurs ayant abandonné la course ou ayant été disqualifiés par le Directeur de course doivent continuer jusqu'au prochain point de contrôle où il sera possible de venir les chercher.
 2. Les conducteurs tombant malade durant la course ou s'étant blessés et désirant abandonner doivent continuer jusqu'au prochain point de contrôle où ils recevront assistance et où il sera possible de venir les chercher.

b) Chiens

1. les chiens inaptes à continuer la course devront être laissés au prochain point de contrôle autorisé munis de la cable-line.
2. Le conducteur doit veiller à fournir une désignation permettant d'identifier le chien, un collier spécial et éventuellement l'approvisionnement de celui-ci en eau et nourriture.
3. Le vétérinaire mandaté pour la course par le directeur de course est responsable de l'assistance médicale du chien.
4. Le conducteur devra communiquer au Directeur de course par le point de contrôle ce qui est arrivé au chien et l'endroit où il devra être emmené après les soins.

15/ DIRECTION DE COURSE ET PERSONNES MANDATEES PAR LA DIRECTION

- a) Si l'on constate des défauts dans l'équipement pouvant porter préjudice à la sécurité ou à la santé de l'attelage, le Directeur de course, le vétérinaire mandaté pour la course ou une personne mandatée par la direction pourra retenir le conducteur jusqu'à ce qu'il ait été remédié aux imperfections.
- b) La direction de la course peut en outre : retirer les chiens d'un attelage si ceux-ci donnent l'impression visible de ne pas être en état de continuer la course, retirer des attelages de la course si le musher n'a pas attelé le nombre minimal des chiens requis, mandater des assistants susceptibles de porter assistance aux attelages aux points de contrôle.

16/ RESPONSABILITE ET ESPRIT SPORTIF

- a) Tout conducteur est responsable du comportement de ses chiens, de son assistance ainsi que son propre comportement sur les lieux de la course et sur la piste.
- b) Bon sens et esprit sportif doivent prévaloir.
- c) Le mauvais traitement d'un chien avec ou sans instrument (fouet, chaîne, autres objets) est interdit.

17/ VIOLATION DU REGLEMENT

- a) Signalement de violation du règlement par les membres de la direction de la course.
 1. Les membres de la direction de la course (poste de contrôle, etc...) signaleront immédiatement par radio les violations observées.
 2. Le Directeur de course décidera sous sa propre responsabilité des mesures à prendre dans de tels cas.
- b) Signalement des violations par un concurrent.
 1. Les conducteurs désirant signaler une violation du règlement par un autre conducteur doivent prévenir verbalement aussi vite que possible un membre du comité d'organisation.
 2. Toute protestation verbale d'un concurrent doit être suivie d'un rapport écrit qui devra être remis au Directeur de course au plus tard une heure après la fin de la manche ; elle sera accompagnée d'une caution de 60,00 € qui sera remboursée si la réclamation est justifiée.
- c) Protestations et auditions
 1. Tout conducteur accusé à tort ou à raison de violation du règlement peut protester et demander une audition auprès du Directeur de course.

2. La direction de la course est tenue d'accorder cette audition.

d) Actions disciplinaires

1. Toute violation du règlement entraînera soit un avertissement verbal adressé au conducteur , soit une disqualification de l'attelage par le Directeur de course.

2. Les décisions devront être communiquées immédiatement au conducteur ainsi qu'aux postes de contrôle.

3. Toute action disciplinaire suivant la manche finale de la course sera effectuée au plus tard avant la cérémonie de remise des prix.

4. Dans le cas d'un contrôle antidopage, il faudra attendre les résultats des analyses du laboratoire.

5. Les décisions du directeur de course sont sans appel.

6. La direction de la course peut éventuellement, dans des cas exceptionnels, ordonner des pénalités de temps.

7. Le directeur de course peut ordonner la formation d'un jury pour les questions disciplinaires.

18/ REGLES ADDITIONNELLES

- a) Les fédérations membres de la FISTC sont autorisées à établir des règles additionnelles pour tenir compte des données locales ou spécifiques à la fédération.
- b) Les clauses additionnelles ne doivent en aucun cas aller à l'encontre du règlement pour les courses longue distance adopté par la FISTC, ni y apporter des modifications quelles qu'elles soient.